

Réf. : MFP/15025522

Lausanne, le 3 juillet 2019

Consultation fédérale : réforme du transport régional de voyageurs (modification de la loi sur le transport de voyageurs)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat accuse réception de votre lettre du 17 avril 2019 lui soumettant en consultation la modification de la loi sur le transport de voyageurs dans le cadre du projet de réforme du transport régional de voyageurs (TRV).

Le Conseil d'Etat vaudois se positionne favorablement sur les principes fondamentaux et objectifs de la réforme du TRV, ainsi que sur une évolution de la procédure de commande du TRV, et non sur une révolution. De ce fait, il se prononce en faveur de la variante « optimisation » et rejette la variante « séparation partielle ». En effet, l'influence de la Confédération dans le TRV doit demeurer forte, notamment vis-à-vis des entreprises de transport nationales et de l'homogénéité du paysage des transports publics suisse.

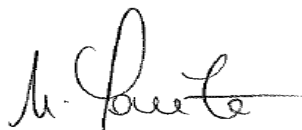
Nous vous faisons parvenir le catalogue de questions dûment rempli avec nos observations.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Annexe

- Réponse au questionnaire

Copies

- OAE
- DGMR